

A Paris, Nkurunziza défend bec et ongles sa ligne politique mise à l'épreuve

L'Express, 06/06/2014 "Le Burundi est un Etat de droit" Le président Pierre Nkurunziza répond aux griefs que suscite sa pratique du pouvoir. Déchiré entre 1993 et 2003 par une guerre civile dévastatrice -300000 tués- opposant grosso modo la majorité hutue à la minorité tutsie, le Burundi, frère jumeau du Rwanda au cœur de l'Afrique des Grands lacs, a depuis lors laborieusement renoué avec une paix civile au demeurant précieuse. Au pouvoir depuis 2005, le hutu Pierre Nkurunziza, ancien chef de guerre et fervent adepte d'une église évangélique-, tentera l'an prochain de décrocher un troisième mandat sur fond de tensions politico-communautaires, de controverses constitutionnelles et d'insuccès économiques. Miné par la corruption, le Burundi figure au 157e rang -sur 177- du palmarès de l'ONG Transparency International et à la 42e place -sur 50- de l'Indice Mo Ibrahim de la gouvernance en Afrique. De passage à Paris, le maître de Bujumbura a répondu aux questions de L'Express.

Plusieurs diplomates de haut rang, dont Mary Robinson, envoyée spéciale de l'Onu dans les Grands Lacs, Boubacar Diarra, l'ambassadeur de l'Union africaine, Koen Vervaeke, coordinateur de l'Union européenne et l'Américain Russ Feingold ont dénoncé mardi les "entraves aux libertés" infligées à l'opposition. Que leur répondez-vous ? A vrai dire, j'ai écrit un peu de sol que cela soit sorti dans la presse. Après notre rencontre au contraire, le message que ces personnalités ont adressé à la population et aux médias burundais, c'est qu'ils appréciaient positivement les efforts accomplis, l'adoption du code électoral, les rencontres entre les partis politiques et l'élaboration par ceux-ci, comme par leurs mouvements de jeunesse, d'un code de conduite. Reste que prévaut l'impression d'une nette dégradation du climat, voire d'une résurgence de tensions ethniques. Jugez-vous cette inquiétude légitime ? De telles craintes sont vraiment infondées. Regardez d'où nous venons. C'est la première fois dans notre histoire que des institutions démocratiquement élues parviennent au terme de leur mandat, et que nos forces de défense et de sécurité rassemblent et rassurent tout le monde. Alors que dans le passé, il y avait exclusion de la majorité des citoyens. Nous avons atteint la phase finale du processus de paix burundais. Et nous allons bientôt mettre sur pied la Commission vérité et conciliation. L'Onu s'inquiète également du sort de Pierre-Claver Mbonimpa, le président de l'Association pour la protection des personnes détenues et des droits humains (Aprodeh), incarcéré depuis le 15 mai. Le Burundi est un Etat de droit. Si un individu commet des infractions, la justice peut décider de le garder en prison. L'essentiel, c'est que soit garanti le droit à la défense de l'inculpé. Lequel a d'ailleurs des avocats burundais et étrangers. Le processus judiciaire suit donc son cours normal. L'opposant Alexis Sinduhije, président du Mouvement pour la solidarité et le développement (MSD), a été libéré à Bruxelles, alors que Bujumbura réclamait son extradition, l'accusant d'avoir orchestré une "insurrection armée" en mars. Que vous inspire cette décision ? Pas de problème à mes yeux. Quand la justice burundaise a lancé un mandat d'arrêt international, nous supposons que tous les pays allaient coopérer dans le cadre d'Interpol notamment. Mais il n'existe pas entre le Burundi et Bruxelles de convention régissant l'extradition. Il faudrait mettre en place le plus rapidement possible un texte de cette nature. Une cinquantaine de militants du MSD, formation suspendue jusqu'à la mi-juillet, ont été condamnés à des peines de prison allant de deux années à la perpétuité. En quoi menaçaient-ils la sécurité du Burundi ? Ce n'est pas la première fois que cela arrive et a eu toute une série de provocations et d'infractions punissables par le Code pénal. Chaque fois que la justice voulait se saisir des meneurs, ceux-ci prenaient la fuite. Après le scrutin présidentiel de 2010, certains membres du MSD se sont attaqués aux populations, parfois à la grenade, tentant même de créer des groupes armés à partir de la République démocratique du Congo (RDC). Dernièrement, certains d'entre eux s'en sont même pris aux forces de l'ordre, désarmant des policiers, les déshabillant et les incarcérant. Voilà qui dépasse l'entendement et ne se voit pas sous d'autres cieux. Divers rapports de l'Onu montrent que ces initiatives sont nuisibles, non seulement pour le Burundi, mais pour toute la région. La lumière a-t-elle été faite sur l'assassinat voilà cinq ans d'Ernest Manirumva, n°2 de l'Observatoire de lutte contre la corruption (Olucome), lequel enquêtait notamment sur un trafic d'armes et de minéraux impliquant semble-t-il de hauts gradés de la police ? A ce jour, la justice n'a pas encore clôturé ce dossier. Il suit son cours normal. Certains individus sont soupçonnés, d'autres sont encore recherchés. La vérité sera clairement établie un jour. Washington insiste, au Burundi comme ailleurs, sur l'impérieuse nécessité de respecter l'esprit et la lettre des constitutions en vigueur. Or, tout indique que vous allez briguer l'an prochain un troisième mandat, en violation de l'article 96 de la loi fondamentale burundaise. Comment justifiez-vous ce dessein, alors que vous déclarez dans un entretien paru en avril 2013 dans l'hebdomadaire Jeune Afrique : "Même le président de la République doit respecter ce que prévoit la Constitution. Sans la rigueur de la loi, c'est le chaos." Il y a manipulation de l'opinion. La constitution du Burundi émane des accords d'Arusha [conclus en 2000]. Elle prévoit sa propre révision, par voie référendaire ou via le parlement. La proposition de révision n'était pas de moi, mais était dictée par les impératifs d'harmonisation liés à notre adhésion à la Communauté d'Afrique de l'est. Les partis, la presse, la justice, consultés à la faveur d'atats-généraux et du dialogue politique conduit en 2013, en étaient tous d'accord. Mais rien n'a été fait à ce stade quant aux mandats électoraux. La constitution de 2005 demeure intacte. J'avais la latitude de soumettre la question à référendum, mais en l'absence de consensus, ces propositions ne seront présentées qu'après la présidentielle. En clair, il n'y aura pas de procédure référendaire avant cette échéance. Serez-vous oui ou non candidat à un nouveau mandat ? Question compliquée. Nous sommes à une année de l'élection. L'appel à candidature, qui est l'apanage de la Commission électorale nationale indépendante (Céni), sera lancé en mai prochain. Quiconque s'arroge le droit de se déclarer avant se rend coupable de manipulation. Pour le président en fonction, c'est en outre un piège. Car dès lors que vous annoncez votre décision de concourir, on vous retire du pouvoir. De plus, ce sont les partis qui soumettent les candidatures à la Cour constitutionnelle et à la Céni, seules habilitées à trancher quant à leur validité. Pour ce qui me concerne, il est donc trop tôt. Votre assise parlementaire est-elle fragilisée par la défection de l'Union pour le progrès national (Uprona), ou au moins de sa faction majoritaire ? Non. Cette formation a déjà connu ces problèmes en 1962 ou en 1965, et les dissensions sont allées jusqu'à des massacres internes. D'autres partis, y compris le nôtre, ont

souffert de divisions, notamment à l'époque où nous étions encore un mouvement de guérilla. Pour preuve, il existe depuis 2005 deux branches du CNDD [Conseil national pour la défense de la démocratie, parti au pouvoir]. À Pourquoi avoir destitué d'abord le premier vice-président -tutsi- Bernard Busokoza, membre de l'Uprona ? Il n'est pas le seul à l'avoir été. Il s'agit même du cinquième vice-président à partir en huit ans, dont deux retirés par leur parti. Le problème, c'est qu'il n'était pas là pour servir la nation, mais sa formation, et qu'il n'a pas su se placer au-dessus de la mêlée. Pire, il a tenté de s'arroger des prérogatives du chef de l'Etat, au mépris du Conseil supérieur de la magistrature. Quasiment une usurpation de pouvoir. À Divers témoignages font état de distributions d'armes aux Imbonerakure, les jeunes du CNDD, voire de sessions de formation militaire dispensées dans l'est de la RDC. Pratiques dénoncées en avril dans une note interne par un expert du bureau des Nations unies de Bujumbura, expulsé peu après du pays. Niez-vous la réalité du phénomène ? Depuis 2009, notre commission de désarmement a collecté environ 100000 armes, remises volontairement par la population, qu'elles aient été fournies dans le passé par l'armée et la police ou par des milices. La population n'est pas dupe. Comment imaginer que notre gouvernement récupère des armes d'une main et en distribue de l'autre ? Tous les rapports, qu'ils émanent de la Monusco [la force de Nations unies déployées dans l'est de la RDC] ou des autorités de Kinshasa, rejettent ces accusations. Ce sont des allégations montées de toutes pièces. À En Afrique, les miliciens anti-balaka accusent le contingent burundais de la Misca [mission panafricaine de maintien de la paix] de partialité en faveur de la communauté musulmane locale. Que vous inspire ce procès ? La gestion de ce type d'opération est extrêmement délicate quand deux communautés s'entretuent. Nous avons vécu cette expérience au Burundi, où des accusations analogues ont été proférées à l'époque de la guerre civile. La réalité est que les contingents de la Misca, notamment burundais, ont beaucoup contribué à arrêter les effusions de sang. D'autant que le retrait des troupes tchadiennes a pesé lourd, nous contraignant à couvrir un secteur beaucoup plus vaste. À Par Vincent Hugué